# GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE OURTHE-VESDRE-AMBLEVE

(asbl GREOVA)

### COMMUNE DE LIERNEUX PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL

## Procès-verbal de la CLDR du 28 mai 2019 à 20h00

(Salle du Conseil – rue du Centre 80 à 4990 Lierneux)

Représentants	Effectifs	Suppléants
Quart communal		
	André SAMRAY (Président de la	
	CLDR)	
	Marie-Jeanne LAMBOTTE	Philippe MATHIEU
	Luc TRIFFAUX	Emile BASTIN
	Guy MATHIEU	Vincent PEFFER
Géographique		
Lierneux	Francis SALME	Jean-François GENDEBIEN
Bra	Vincent LEROUX	Ghislain LAPORTE
Arbrefontaine	Nathalie FRESON	Didier NEURAY
Sart	Bernard BOTTY	Josette SERVAIS
Les Villettes	Emilie DAUBY	Gaston LEROUX
Jevigné	<del>Diane NINANE</del> (excusée)	<del>Séverine LEJEUNE</del>
Verleumont	Jacques HENRY	Pierre-Dominique RUYSSEN
Trou de Bra	Edgard DEBACKER	Pierre LHOEST (excusé)
Lavaux/Lafalize	Antoine NEUFORGE	Amandine TOURBACH
Associatifs et autres		
	Raymond MATHIEU	Lionel LUGENTZ
	Pierre MOSKWYN	Dominique BARBETTE
	Alain DANIEL	Huguette SPRIET
	Patrick GERMAIN	Etienne HUMBLET
	Jean-Pierre DELWAIDE	Georges DUBOIS (démissionnaire)
	Lionel MERTENS	Gabrielle HOURLAY
	Xavier KAISER	Henry NAVEAU
	Paul BRIOL	Isabelle LECOMTE
Membres des GT invités		

M. SAMRAY ouvre la réunion en précisant que l'élaboration du PCDR est activement en relance depuis les dernières négociations qui ont eu lieu entre la Commune, le bureau d'études bruxellois (JNC) auteur de programme et de projets et le GREOVA (organisme accompagnateur).

### 1. Approbation des PV des CLDR du 20.11.2018 et du 20.03.2019

Les deux procès-verbaux sont approuvés moyennant l'intégration en leur sein des remarques suivantes :

### PV du 20 novembre 2018 :

- Dans le quatrième paragraphe de la page 3, il manque le chiffre « 0 » après « lot ».
- Dans le cinquième paragraphe de la page 3, la mention suivante est erronée : « Relativement à la mise en valeur du patrimoine environnemental, M. GERMAIN rappelle le projet citoyen en faveur du projet miroir du lot 1 relatif à la « Création de Maisons de randonneurs à Verleumont et à Bra (Site de La Preux),... » ; elle doit être remplacée par celle-ci : « Relativement à la mise en valeur du patrimoine environnemental, M. GERMAIN rappelle le projet citoyen en faveur du projet miroir du lot 1 relatif à la « Création de Maisons de randonneurs à Verleumont et à Sart (Site de La Preux),...».
- Dans le dernier paragraphe de la page 4, non pas « n'étant encore **ne** rien figé » mais bien « n'étant encore **en** rien figé ».

### PV du 20 mars 2019 :

Au premier point relatif aux projets listés du lot 1, à la page 2, la mention suivante est erronée :
« VERLEUMONT : Créer un lieu d'accueil pour randonneurs et citoyens via une extension de
l'ancienne Maison de village, dite de l'Instituteur » ; elle doit être remplacée par celle-ci :
« VERLEUMONT : Créer un lieu d'accueil pour randonneurs et citoyens via une transformation
de l'ancienne Maison de village, dite de l'Instituteur ». Notons également qu'«une cuisine
pourrait y être », non pas « délocalisée au rez-de-chaussée », mais « localisée au rez-de chaussée, en connexion avec la Maison de village ».

Au quatrième point relatif aux projets listés du lot 2, à la page 4, la mention suivante a évolué ; il ne s'agit plus de : « **AMCÔMONT** ou VILLETTES : Créer une/des tour(s) observatoire(s)... », mais de « **LA SEVRAILLE** ou VILLETTES : Créer une/des tour(s) observatoire(s)... ». Ce changement est aussi valable pour le premier point du lot 2 attribué à JNC, énoncé à la page 7.

Suite à la question de M. Guy MATHIEU relative au projet jadis discuté en GT et CLDR en collaboration avec la CCATM, repris au cinquième point des projets listés en lot 3, à la page 5, Mme EVRARD annonce que la localisation de cette fiche-projet a ici été volontairement globalement recentrée sur l'entité entière et non plus exclusivement sur le village de Lierneux. En effet, définir précisément la localisation de cette fiche-projet qui portait initialement et globalement, sur le réaménagement et la sécurisation des espaces publics en accordant davantage de place aux usagers doux, impliquerait dans le futur une unique possibilité de procéder à ce type d'aménagement au centre de Lierneux et non pas ailleurs, alors que la référer à l'entité n'empêcherait ni l'un ni l'autre et garantirait à la Commune de pouvoir procéder à ce type de travaux à l'endroit, voire même à plusieurs endroits, de son choix selon

les opportunités susceptibles de se présenter au cours des 10 années du PCDR (après sa validation par la Région wallonne). Mme EVRARD rappelle aussi qu'il s'agit ici d'une fiche-projet du lot 3, qui ne fait pas l'objet de métrés ni d'estimatif budgétaire, et qui dès lors ne doit pas obligatoirement se focaliser sur un lieu précis. Elle rajoute néanmoins que si les membres de la CLDR ont à cœur d'en faire une priorité, il serait opportun de lui communiquer. Cet appel reste sans réaction. M. SAMRAY annonce alors à tous que Mme DOCTEUR des DGO1-2 du SPW doit venir le 27 juin 2019 sur la commune afin de déterminer les routes communales à sécuriser.

- Un étonnement est partagé quant à la mise à disposition des caves de la maison médicale pour les adolescents comme salle de jeunesse. En effet si la première version du PV ici concerné stipulait que c'était en cours, M. SAMRAY répond qu'une autre formule à ce sujet pourrait encore être discutée en Collège.
- Un dernier commentaire est partagé concernant le déplacement dans le lot 2 de certaines fiches-projets jadis placées dans le lot 1. Madame EVRARD répond qu'il s'est avéré, après une vérification stratégique du positionnement des fiches-projets, qu'il n'était finalement pas opportun de laisser ces fiches-projets en lot 1 (rappelons que pour ce lot 1 chaque fiche-projet doit faire l'objet d'une coûteuse étude de métrés et d'estimatif budgétaire). En cause : les intitulés de ces fiches-projets n'incombant pas aux champs de compétences de la Direction de Développement rural ; il semble en effet déjà qu'elles ne pourront pas dans le futur bénéficier d'un subside de la part du Développement rural, et ce même si elles intègrent le PCDR. Il est ensuite précisé que cette explication doit davantage être expliquée dans le PV ici concerné.

L'exemple cité est celui de la création d'un zoning à la sortie de l'A25, et ce avec le concours de la SPI. Le Développement rural ne subsidie en effet que la création de petits ateliers ruraux, ce qui ne colle pas ici avec l'ampleur d'un tel projet (lien avec l'ULG, Gembloux, etc.). Á cet effet, M. SAMRAY annonce qu'un rendez-vous sera prochainement pris avec la SPI, et qu'il s'agira plutôt d'une zone d'activités économiques (type d'aménagement qui n'incombe pas non plus au DR puisqu'il ne concerne pas que la Commune, mais aussi des privés, et que tout bénéfice doit revenir exclusivement à la Commune). M. GERMAIN intervient enfin pour souligner qu'il serait opportun d'y employer des jeunes, au regard du nombre de jeunes sans emploi sur la commune. Á priori, M. SAMRAY indique aussi qu'il n'y aurait pas d'incompatibilité par rapport au projet éolien voyant le jour à proximité du site concerné.

Concernant le rajout de la nouvelle fiche-projet pré-RAVeL souhaitée par le nouveau Collège communal et pour le moment imaginé en lot 2, un membre demande si le Collège a le droit de proposer des projets aux citoyens de la CLDR. A. EVRARD répond qu'une proposition peut émaner du Collège communal (après tout la CLDR est composée d'un quart communal) moyennant son approbation par cette CLDR à la majorité simple si aucun consensus n'est possible au préalable. Ce point, qui serait en lot 2 et qui ne nécessiterait dès lors pas d'étude importante, pourrait ainsi être développée en lot 2 comme fiche « Joker ».

### 2. Précision de l'avancée des fiches-projets du lot 0

M. GERMAIN demande ce qu'il en est des panneaux à placer au fil de la promenade des Chapelles (promenade TARPAN 10 à Bra). M. SAMRAY lui répond que les ouvriers communaux les auront placés très rapidement.

Mme EVRARD salue l'existence et le bon déroulement du marché estival inauguré en mai 2019 au Pré du Renard qui connaîtra encore 5 éditions durant la belle saison 2019. Le service graphisme du GREOVA se chargera de modifier les affiches au fur et à mesure de ces nouvelles dates et selon les remarques des organisateurs : dates plus lisibles et en toutes lettres et couleurs plus contrastées. Mme HOURLAY précise que l'événement a été trop peu visible. Les membres proposent que pour la prochaine édition du 10 juin, 3 bâches indiquent les 5 prochaines éditions aux entrées de la commune. Un grand panneau pourrait aussi inviter les citoyens à participer à ces éditions près de la salle du Vicinal.

Le *GT Patrimoine* ne sera pas relancé cet été, ce qui n'empêche pas aux membres intéressés d'envoyer leurs travaux à A. EVRARD, qui les fédère dans un dossier susceptible de porter ses fruits dans le futur, M. SAMRAY étant partant pour proposer un jour l'idée au Collège de créer des panneaux patrimoniaux à placer sur les bâtisses et lieux emblématiques de la commune.

A. EVRARD s'engage à transmettre bientôt à tous les anciens et nouveaux membres de la CLDR un document récapitulatif de tout ce qui s'est décidé en lot 0 jusqu'ici lors des précédents GT initiés en 2017 (*Patrimoine, Tourisme vert et Environnement & Vie citoyenne, socioéconomique et associative*).

M. SAMRAY annonce aux membres que les reconnaissances des balades de Sart et Bra sont en cours auprès du CGT, suivies par l'agent touristique communal Olivier MATHIEU.

Concernant les projets transcommunaux en faveur des circuits-courts initiés à la fin de la dernière législature (Maison du Tourisme Haute Ardenne, Gouvy, Vielslam et Trois-Ponts), M. SAMRAY ne voit pas d'inconvénients à ce qu'une nouvelle rencontre soit prochainement relancée à cet effet. Mme EVRARD se chargera de réunir prochainement toutes les personnes concernées.

Enfin, la restauration des balises des itinéraires TARPAN est désormais terminée.

Concernant la charte de sensibilisation de l'environnement à distribuer aux touristes (OT, gîtes, etc.) déjà validée par les membres de la CLDR en 2018, un membre a demandé de prendre à nouveau connaissance de cette charte. Cette dernière a donc une nouvelle fois été distribuée aux membres et, faute de nouvelles remarques, pourra prochainement être imprimée et distribuée dans les lieux les plus stratégiques de la commune.

# <u>Présentation de la nouvelle version du projet de réhabilitation de l'écosystème du parc du Vicinal</u> (voir présentation PP à ce sujet – version mars 2019)

MM. Alain DANIEL et Francis SALME ont révisé le projet du parc du Vicinal maintes fois présentés en 2018 sous l'ancienne législature. Après avoir été récemment présenté au nouveau Collège communal, c'est désormais aux membres de la CLDR que ce projet citoyen fait l'objet d'une nouvelle présentation *PowerPoint*.

Les remarques et questions des membres qui s'ensuivent sont celles-ci :

### o Projet maintenu d'un étang/mare :

- Même encerclé et sécurisé par une barrière en châtaignier, cela semble encore dangereux pour les enfants selon certains membres;
- S'il voyait tout de même le jour, il est proposé qu'un **parterre de fleurs** l'encercle, car il manque de couleurs dans le parc ;
- Concernant la nécessité d'un point d'eau, un membre propose que soit aménagée en celui-ci une zone conviviale: pourquoi ne pas créer une fontaine près des bancs et espace jeux dans laquelle pourraient jouer les enfants? Un autre membre lui répond que cette option présenterait l'inconvénient de consommer de l'énergie électrique (jet d'eau) et que les oiseaux n'iront en outre pas se rafraîchir là ou joueraient des enfants;
- Une autre idée serait une fontaine en fonte, mais cette option impliquerait une profondeur de 10 à 15 cm d'eau qui n'exclut pas tout danger de noyade, ainsi que la nécessité d'un circuit d'eau automatique avec une citerne qui ne se remplirait pas seule. Á cela s'ajouterait le problème des algues qui apparaîtrait avec cette profondeur, et qu'il faudrait dès lors entretenir.

#### Manque de fleurs/arbres fruitiers dans le parc :

- Vu qu'il manque de couleurs dans le parc, un parterre de fleurs pourrait aussi voir le jour entre la gare et le tram (ou alors autour de l'étang précité);
- La fosse au niveau de la haie du parking actuel pourrait être constituée partiellement par des arbres fruitiers.
- Projet de rénovation du tram (état actuel dangereux de la toiture car clous et boulons sortants):
  - Il faudrait l'entretenir davantage, replacer son marche pieds devant son entrée et remettre le butoir devant le wagon;
  - La partie plate de la toiture pourrait devenir un **point d'eau** pour les oiseaux (avec un pourtour qui retiendrait les eaux).
- Projet de transformation du chemin actuel en un vrai sentier (car ligne directionnelle logique entre la Gare et le Vicinal) avec des bordures pour séparer la verdure des graviers :
  - Ce chemin pourrait carrément intégrer l'itinéraire du futur RAVeL, mais il devrait pour cela présenter une largeur de 2 m pour que les promeneurs et cyclistes puissent se croiser.

#### Problèmes de pollution dans le parc :

- La présence d'un cani-crottes n'est plus bienvenue ; en effet il en existe déjà un qui ne sert à rien ;
- Des centaines de capsules de bière ont été retrouvées au sol.
- Un membre demande si la réalisation d'un <u>futur parcours fitness/santé</u> dans le parc serait encore compatible avec ce projet :
  - Non : l'esthétique de modules fitness ne coïncident pas avec le nouvel aspect naturel souhaité pour le parc.
- Projet de réfection et création de zones de parcage (non plus 24, mais 29 emplacements parking prévus) :

- 1) Transformer en **gazon** une zone du **parking actuel** située le long de la partie latérale du parc ;
- 2) Conserver une partie du parking dans la zone de graviers actuelle (avec zone pour parcage des camions), mais sur dalles engazonnées à travers lesquelles l'herbe poussera (pouvant dès lors être entretenues tout en empêchant les enfoncements dans la boue):
  - Un système de clips/visses en béton, solides même si les voitures roulent dessus (plus résistants que le bois) pourrait être envisagé, mais tous les membres n'approuvent pas l'esthétique de cette option.
- 3) Enlever deux **résineux gênants** et implanter un **autre parking le long de la rue**, en biais, ce qui demanderait un nouveau muret et le retrait du trottoir (actuellement défoncé alors qu'il n'est pas prévu pour le parcage des voitures) :
  - Concernant les arbres, M. NAVEAU demande un éclaircissement quant à la zone considérée comme brûlée sous les deux mélèzes. Il n'y pas de photo présentant cette zone dans le PowerPoint;
  - Un membre demande si des bornes électriques y sont prévues. M. SAMRAY répond qu'il devrait idéalement en avoir, ainsi que pour les mobile homes, à savoir que le futur RAVeL est susceptible de passer par là. Des bornes pourraient être directement placées sur le bâtiment (moins onéreux que dans le sol);
  - Au niveau de la signalisation et des piquets, il faudra veiller à obtenir les autorisations du SPW car il s'agit d'une route régionale; les trottoirs par contre sont propriété communale. Des plots y semblent nécessaires afin d'éviter que les voitures continuent à s'y garer sauvagement. Un membre rappelle enfin que le parking sauvage qui existe aujourd'hui sur ces trottoirs est bien plus dangereux que le projet de parking en deux sens initialement présenté aujourd'hui.
- 4) Placer au niveau du **tournant du restaurant** un **muret** au bout des places de parking, qui assurerait aux voitures de ne pas plonger dans le mini-fossé vers l'Atelier:
  - La configuration proposée dans ce dernier projet semble très dangereuse dans ce tournant le long de la route. Trois alternatives sont proposées pour ce tournant derrière l'Atelier :
    - Garder un système de parking en épi, qui assurerait 51 places de parking sans plus devoir traverser le parc;
    - Faire plutôt un tour complet en sens unique et ne pas emprunter le parking dans les deux sens en éliminant quelques places de parking pour créer cet unique passage à un sens ou en créant plutôt trois places de parking, mais à l'horizontale, le long de ce passage et le long du muret;
- 5) Aménager aussi un parking pour vélos et motos :
  - Mieux vaut, pour garantir son bon usage, l'aménager à proximité du la salle du Vicinal ; cela semble plus sécurisant, surtout que plus loin ce cyclo-parking serait caché par les voitures du nouveau parking.
- Autres projets d'aménagements relatifs au restaurant l'Atelier :
  - 1) Déplacer l'enseigne du **restaurant** ;
  - 2) Recentrer et allonger son petit **abri**, dans lequel pourrait dès lors être rentrée la grande poubelle ;
  - 3) Garnir cet abri d'une **toiture végétale**, qui peut rester sans apport d'eau pendant six semaines ;

4) Aménager entre les zones fleuries un **point d'eau** pour le **bain des oiseaux**. Un exemple déjà existant au Pré du renard est cité : système passif susceptible de recueillir entre 15 et 20 cm d'eau après la pluie.

### o Projet des plantes :

- Les plantes grimpantes sont difficiles à entretenir, en outre elles piquent... Qui dès lors se chargerait de cet entretien ? M. SALME répond qu'une vigne vierge ne s'entretient qu'une fois par an ; quant à la pyracantha, elle est à mettre sur un treillis et se taille également une seule fois par an ;
- Mme HOURLAY rappelle qu'il faudra veiller à les tailler professionnellement, c'est-à dire en respectant les fleurs qui donneront des fruits. Le service communal est compétent à cet effet.
- o Peu de déblayage à prévoir ; et s'il y avait du déblai il pourrait être réutilisé sur place ;
- <u>Un auteur de projet</u> devrait s'occuper de cette fiche-projet dont la réalisation serait de longue haleine :
  - Sa place dès lors est-elle bien judicieuse en lot 0 si une partie des subsides pouvaient un jour être apportée par le DR pour la réaliser ? A. EVRARD répond qu'il pourrait en effet être judicieux de soumettre une des phases de ce projet à un co-financement du DR, mais que cette dernière ne verrait dès lors pas le jour avant plusieurs années, le temps que le PCDR soit approuvé par la RW.
- Contacts à prendre prochainement avec le nouveau propriétaire (besoin d'un accord de mitoyenneté pour la nouvelle haie à planter contre l'actuelle jusqu'à possibilité de raser cette dernière) de la maison voisine, le restaurateur de l'Atelier et le fermier voisin :
  - Il semble en effet impératif de partager cet avant-projet aux personnes concernées, voire même sensibiliser certains à la visibilité, propreté et attractivité touristique.

M. SAMRAY salue MM. DANIEL et SALME pour leur travail et propose de se donner une période de réflexion, la réalisation de ce projet impliquant tout de même un important financement. Il sera d'ailleurs discuté en fin de CLDR avec Mme EVRARD de la **possibilité de phaser ce projet** afin éventuellement de bénéficier dans les années futures de subsides du DR, des Espaces verts, *etc*, lorsque le PCDR aura été validé par la Région wallonne (c'est-à-dire endéans 2 à 3 ans). Cette option garantirait de pouvoir déjà saluer le travail des citoyens via une première phase – la moins onéreuse - de réalisation (plantations, etc.) avant une seconde phase plus onéreuse (création parkings, etc.).

#### 3. Divers

Suite à un questionnement à ce sujet, M. SAMRAY explique aux membres les raisons du changement de cap opéré par rapport aux missions initiales du bureau d'études bruxellois JNC (auteur de programme et de certaines fiches-projets). Le Collège communal lui présentera prochainement un timing à respecter afin de mener au mieux la fin de l'élaboration du PCDR de Lierneux. Un membre juriste propose son assistance si besoin à cet effet.

M. GERMAIN communique aux membres que le propriétaire privé de la chapelle Sainte Thérèse a donné son accord pour sa restauration ;

Deux groupes de travail relatifs à la constitution des fiches-projets des lots 1 et 2 sont à tenir en juin 2019. A. EVRARD convient des dates suivantes avec les citoyens intéressés par ces prochains GT :

- GT Sart (La Preu) et Verleumont le mardi 11 juin 2019 à 20h. à la salle du Conseil de l'AC (autour des fiches-projets 1.1 et 1.2, voire aussi 2.3). Participeront déjà à ce GT: M. MATHIEU, M. LUGENTZ, Mme SERVAIS, M. RUYSSEN, M. HENRY et M. LACASSE, mais toute autre personne y est évidemment encore la bienvenue.
- <u>GT Bra-Villettes</u> le mercredi 19 juin 2019 à 20h. à la salle du Conseil de l'AC (en faveur de projets relatifs à l'intégration de produits locaux, des fiches-projets 2.2, 2.4 et 2.6, *etc.*). *Attention*: ces fiches-projets ainsi priorisées sont encore sujettes à des changements.

A. EVRARD s'engage à transmettre bientôt à tous les anciens et nouveaux membres de la CLDR un document récapitulatif de tout ce qui s'est décidé en lot 0 jusqu'ici lors des précédents GT initiés en 2017 (Patrimoine, Tourisme vert et Environnement & Vie citoyenne, socio-économique et associative).

Il est enfin rappelé aux membres que le 15 juin 2019, le nouveau parc éolien Luminus sera publiquement inauguré, et qu'il est déjà prévu que la fête de la musique prenne place en juillet au Pré du Renard.

(Rapporteur : Alix EVRARD)